

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À  
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 580

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Tonussi, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chaumeil, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, M. Jordan, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tomatis, M. Tribuiani, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 6, après le mot :

« avancée) »

insérer les mots :

« , le développement des technologies quantiques ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les technologies quantiques figurent parmi les ruptures technologiques les plus structurantes pour les équilibres militaires des prochaines décennies. L'OTAN les identifie comme un perturbateur stratégique majeur à l'horizon de vingt ans. Leur spectre d'application couvre l'ensemble des milieux et des champs de conflictualité : détection anti-furtivité par analyse d'anomalies magnétiques ou gravimétriques, navigation inertielle atomique indépendante des systèmes satellitaires, sécurisation des flux d'information par cryptographie post-quantique, accélération du traitement des données au profit du combat collaboratif.

En l'état, l'article cite la dissuasion nucléaire, l'espace et la connectivité européenne à haut débit parmi les moyens de souveraineté prioritaires, sans mentionner le quantique. Cette omission ne reflète pas les enjeux réels : dans un contexte de compétition stratégique accrue, la maîtrise des technologies quantiques conditionnera une part croissante de l'autonomie stratégique et de la supériorité opérationnelle des forces armées françaises face à des compétiteurs qui y investissent massivement.

Le présent amendement remédie à cette lacune en inscrivant le développement des technologies quantiques parmi les priorités explicites de l'actualisation de la loi de programmation militaire, aux côtés des autres moyens de souveraineté. Il s'agit d'un signal politique nécessaire.